LA GESTION COLONIALE DE L'ISLAM À BORDEAUX. ENQUÊTE SUR UNE MOSQUÉE OUBLIÉE



L'analyse d'une fête de l'Aïd à Bordeaux en 1949 est l'occasion d'une plongée dans l'histoire des immigrés "nord-africains" en "métropole", d'un retour sur la gestion de l'islam dans le contexte de la France coloniale. Une gestion qui tourne le dos à la doctrine assimilationniste prévalant officiellement dans l'Empire, et qui ignore délibérément le credo assimilateur de la République à l'égard de l'immigration. Au point que l'auteur en conclut que la gestion de l'islam a sans doute été l'entorse la plus complète et la plus aboutie à ce modèle d'assimilation. Un constat iconoclaste qui éclaire d'un jour particulier les rapports que la France entretient aujourd'hui encore avec l'islam.

par
Florence Bergeaud,
sociologue, laboratoire CNRS Sociétés-Santé-Développement, université Victor-Ségalen, Bordeaux-II*

Décentrer le regard porté sur l'islam est resté jusqu'à très récemment un vœu pieu. Des investigations à l'échelon européen ont bien montré que le traitement de cette religion est non seulement lié à celui des institutions religieuses dans chaque pays, mais aussi au traitement social des groupes immigrés dont sont issus les musulmans. Il est question, dans ces études, des limites qu'entend donner le politique au champ religieux, et des différentes manières d'y parvenir, selon que l'on est un État belge, britannique, français ou allemand. Reste que l'islam ici n'est pas spécifié, ce pourrait être n'importe quelle autre religion d'un groupe minoritaire. La comparaison européenne nous permet de mettre en évidence la relativité des traitements de l'islam selon les pays et donc de minimiser le rôle du dogme religieux dans les expressions religieuses. C'est déjà un premier point que les études menées à l'échelle nationale ne nous permettaient pas de mettre en évidence.

Si l'on a pris conscience du rôle de l'État dans la définition du champ religieux musulman (au travers notamment du statut et des fonctionnements ou dysfonctionnement des institutions islamiques), on ne pècherait pas par juridisme si l'on devait en attribuer la cause à une application trop stricte des lois qui règlent les rapports entre État et religion. Une conception trop étroite de la laïcité serait en cause dans le fait que la "quatrième génération" de musulmans en France doit encore se contenter d'aller prier dans des mosquées-garages. Le problème est que la laïcité ne constitue pas, dans ce pays,

* Cet article est tiré de *L'institutionnalisation de l'islam à Bordeaux*, thèse de doctorat en sociologie, université Victor-Ségalen, Bordeaux-II, juin 1999.

un corps de textes juridiquement définis, qu'il est plus convenable, si l'on en croit les juristes eux-mêmes, de parler d'esprit de la laïcité que de lois laïques. Si on s'accorde à penser qu'on n'applique pas les lois laïques mais que l'on en interprète les principes, alors qu'est-ce qui guide ces interprétations ? L'islam n'est pas vide de toutes représentations, bien au contraire, et la recherche historique d'éléments témoins de sa présence tout au long du siècle nous montre combien la place qu'on lui attribue est liée à son statut politique et symbolique, selon les époques. Pour l'apercevoir, une autre forme de comparaison peut-être opérée, celle qui consiste non pas à regarder l'État d'en haut mais d'en bas, au niveau des régions.

L'exploration des pratiques locales de gestion des populations étrangères permet d'échapper au discours national qui occulte les spécificités régionales. Bien entendu, et ceci explique sans doute les raisons pour lesquelles ce niveau a été peu étudié, un tel choix comporte des risques, à commencer par celui d'être contesté par la faiblesse des sources qui étayent sa pertinence. Si, en effet, les discours officiels qui confortent l'idée de l'existence immanente d'un modèle d'intégration républicain et contribuent ainsi à définir l'identité française sont nombreux, il n'en est pas de même de ces "contre-discours" qui ont pourtant été d'une grande efficacité pratique dans la gestion républicaine des minorités. Les discours différentialistes des années trente ont été jetés dans les oubliettes de l'histoire, mais les pratiques communautaristes qui les accompagnaient ont, elles, perduré longtemps, spécialement dans le traitement des populations coloniales. L'histoire de l'islam en France est indissociable du traitement de ces minorités coloniales, comme nous allons le voir.

À LA RECHERCHE DE LA MOSQUÉE PERDUE

Un jour d'octobre 1994, alors que je déroulais des bobines microfilmées du journal *Sud-Ouest*, mon attention fut attirée par un article titré en gros caractères "*Les Nord-Africains de Bordeaux ont fêté l'Aïd Kebir" (sic)*. Cet article, daté du 5 octobre 1949 *(voir encadré ci-contre)*, contenait quelques illustrations, dont une photo d'un imam devant sa mosquée. Il était composé d'un gros titre, d'un texte sur trois colonnes, d'un message encadré et d'une illustration constituée de trois photos. La première montre une plaque commémorative posée à la mémoire du père de Jabrun, l'image de gauche : M. Descudé prononçant l'éloge du défunt, et la troisième : l'imam Si Mohamed Ben Ahmed avec l'un de ses compatriotes devant *"la mosquée de la rue Cornac"*.

LES NORD-AFRICAINS DE BORDEAUX ONT FÊTÉ L'AÏD-EL-KEBIR

"La fête rituelle de l'Aïd El Kebir a été marquée, mardi, au foyer des Amitiés africaines, par une émouvante cérémonie. Dans le Dar el Askri, pavoisé aux couleurs françaises, marocaines et tunisiennes, M. Coquillat, président du groupement d'entraide, recevait les personnalités. On remarquait notamment : MM. P. Combes, préfet de la Gironde ; Turon, directeur de son cabinet, *[illisible]*, représentant M. F. Audeguil ; Castéran, ministre plénipotentiaire et conseiller général ; le médecin général Chamacy, les colonels Albinet, Aycard et Gallien, l'administrateur en chef Avron, les représentants de M. Durand, sénateur ; du général Chassin, du capitaine de vaisseau Delpuech, le commandant Marchand, MM. H. Mallet, Tisinier, Descudé, Caussègue, le commandant Autun, l'imam Si Mohamed Ben Ahmed, le R. P. De Vivie-Regie, M. Aubriot, ingénieur en chef du Port ; de nombreux officiers des trois armes, etc.

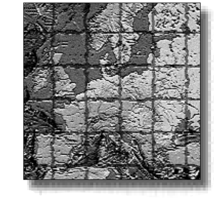
"Après que M. Pierre Combes eut dévoilé la plaque commémorative portant cette inscription : 'À la Mémoire du Père Louis de Jabrun, et de l'adjudant Chef Lecointe, déportés et assassinés par l'ennemi en raison de leur activité clandestine au bénéfice des militaires nord-africains', une minute de silence fut observée tandis que la musique du 578 exécutait la sonnerie 'Aux Morts'. Puis, M. Descudé au nom de la Résistance prit la parole. Il évoqua avec une intense émotion le souvenir du Père de Jabrun, grand soldat, héros des deux guerres, martyr de la charité et grande figure de prêtre. Homme de bien, il se dévouait entièrement en faveur des humbles et aussi des Nord-Africains qu'il protégea et secourut. 'Cette plaque, déclara en terminant M. Descudé, est le témoignage inoubliable de notre reconnaissance'. Le colonel Gallien à son tour rappela le sacrifice magnifique de l'adjudant-chef Lecointe, 'sous-officier de devoir et d'un grand courage, dont le souvenir demeure parmi tous ceux qui l'ont connu et aimé'.

"Enfin, M. P. Combes a rendu un profond hommage à la mémoire des deux victimes de la barbarie ennemie en retraçant leur vie exemplaire. Il a également exalté 'les liens d'amitié qui unissent la France à l'Afrique du Nord.' Peu après, les personnalités étaient réunies dans la grande salle du foyer au cours d'un vin d'honneur. En termes excellents, M. Coquillat a remercié les autorités d'être venues s'associer à cette cérémonie et rappela les origines des Amitiés Africaines fondées par le Maréchal Franchet d'Esperey. Il a évoqué ensuite les problèmes d'accueil, problèmes difficiles, faute de crédits suffisants, et a fait appel à l'aide des pouvoirs publics pour continuer l'effort de solidarité entrepris. À midi, les anciens soldats nord-africains et leurs familles étaient conviés nombreux au couscous traditionnel."

Sud-Ouest, 5 octobre 1949

Que des "Nord-Africains", présents à Bordeaux en 1949, fêtent l'Aïd-el-kebir me parut être en soi une information relativement inattendue, mais que cette fête fasse l'objet d'une annonce publique et qu'il y fut question de "mosquée" me sembla plus surprenant encore. La lecture de cet article soulevait plusieurs interrogations.

Où se trouvait cette mosquée ? Qui avait organisé cette cérémonie de l'Aïd-el-kebir ? Pour quel public ? L'article ne donnait pas d'informations sur la localisation exacte de la mosquée ni d'indice permettant d'en évaluer la superficie, l'origine, qui la fréquentait et durant quelle période. L'avarice de détails pouvait indiquer que son existence apparaissait assez "évidente" au journaliste pour qu'il ne juge pas opportun d'expliquer avec précision, de quoi il s'agissait exactement. Le lecteur savait seulement qu'elle se situait "à proximité" d'un "foyer des Amitiés africaines", appelé aussi *dar-el-askri* ("maison du soldat"), fondé par le maréchal Franchet d'Esperey, géré par un certain M. Coquillat, et en partie subventionné par les pouvoirs publics.



Les discours différentialistes des années trente ont été jetés dans les oubliettes de l'histoire, mais les pratiques communautaristes qui les accompagnaient ont, elles, perduré longtemps, spécialement dans le traitement des populations coloniales.

Je me mis en quête de documents complémentaires. Les résultats furent maigres. Beaucoup de pistes s'effacèrent au bout de quelques semaines. Ma "trouvaille" suscitait scepticisme, voire refus. Peu à peu je me rendis compte que je menais deux investigations en parallèle : accumuler des informations historiques, tout en essayant de comprendre pourquoi tel chemin devenait impraticable, pourquoi telle piste ou telle autre refusait d'être dépoussiérée, pourquoi, y compris dans les milieux musulmans, on s'intéressait plus aux découvertes archéologiques musulmanes du Moyen Âge qu'à une mosquée de 1945. Que pouvait révéler de l'histoire passée cette sorte "d'amnésie collective", et quelles incidences pouvait-elle avoir sur la façon de traiter des "affaires musulmanes" aujourd'hui ?



Le mystère s'épaissit...

En ce jour de l'Aïd, on remarquait la présence de personnalités du monde politique, militaire, économique et religieux local : préfet de la Gironde, maire de Bordeaux, sénateur, conseiller général, colonels et autres officiers de l'armée française, prêtre et imam. La présence militaire y apparaissait largement majoritaire : le père de Jabrun et l'adjudant-chef Lecointe s'étaient distingués durant la guerre dans leurs actions de résistance en faveur *"des humbles et des Nord-Africains"*. Cette cérémonie semblait s'adresser tout spécialement aux anciens soldats nord-africains accompagnés de leur famille. Comme nul détail n'est rapporté sur la célébration de la fête de l'Aïd-el-kebir annoncée par le titre, et qu'il n'est pas question de sacrifice du mouton, mais de *"vin d'honneur"* et de *"couscous tra-*

ditionnel", on peut se demander si cette cérémonie de l'Aïd avait pu être prétexte à attirer un public d'"indigènes musulmans" qui puissent incarner le combat du père de Jabrun. Mais il est bien mentionné : *"La fête rituelle de l'Aïd El Kebir a été marquée, mardi, au foyer des Amitiés africaines, par une émouvante cérémonie"*, et non l'inverse. Il fallait donc comprendre que la fête rituelle était bien l'occasion de commémorer le père de Jabrun, et non l'inverse, ce qui laissait supposer que ces deux cérémonies pouvaient être indépendantes. Un des moyens de le vérifier consistait à poursuivre les recherches d'articles dans les journaux locaux correspondant aux jours de fête de l'Aïd les années précédentes et suivantes.

Or, dans un autre quotidien local, *La Nouvelle République*, un article paru trois ans plus tôt comporte une photo de l'intérieur de cette mosquée. Son intitulé, *"les Musulmans de Bordeaux ont fêté l'Aïd El Kébir"*, vient confirmer l'absence de lien entre la cérémonie militaire et la fête religieuse. Il s'agissait bien, en 1946 (comme en 1949, où l'on avait utilisé le terme "Nord-Africain") de la fête des musulmans et non d'une cérémonie militaire où l'on aurait rassemblé des soldats démobilisés pour honorer de leur présence vivante le sacrifice du père de Jabrun. La photo de personnes en position de prière sert d'illustration à l'article de *La Nouvelle République*. On y voit l'imam Chaïbi (peut-être un prédécesseur de Mohammed Ben Ahmed) devant sept coreligionnaires, de dos, en position de prière, dans un décor arrondi qui s'apparente bien à l'intérieur d'une mosquée. Dans le texte, il est question de *"sacrifice de moutons"* et le rite se déroule comme il se doit, le matin, avec l'immolation de ces animaux.

Après les prières... un numéro de fakir

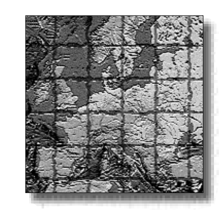
Le caractère religieux de la cérémonie est d'ailleurs souligné par le journaliste du quotidien *Sud-Ouest* dans un article daté du même jour : *"La matinée a été consacrée aux prières dans la mosquée de la rue Cornac. À midi, un repas réunissait autour des tables du Foyer musulman, 36, rue Cornac, les Nord-Africains et leurs invités* [...] *Dans les salles joliment décorées, un excellent menu fut servi, avec le traditionnel mouton, menu qui est l'œuvre du chef Bouchaïb et de ses camarades du foyer de la rue Cornac. À l'issue du repas, M. Mezziane Mohamed s'adressa à ses compatriotes et coreligionnaires ainsi qu'aux invités et, après avoir rappelé le sens de cette fête, célébra l'amitié qui unit l'Afrique musulmane à la France."* (*Sud-Ouest*, 5 novembre 1946).

Comme en 1949, la cérémonie était animée par des musulmans mais également par des personnalités locales. Elle était présidée par le représentant du préfet, l'imam, un conseiller municipal représentant le maire de Bordeaux, le contrôleur général de la main-d'œuvre africaine, un inspecteur du primaire représentant l'inspecteur d'académie, le directeur du "camp d'émigration", un membre de la commission consultative des questions nord-africaines, et un représentant syndical. Contrairement à la cérémonie de 1949, les personnalités religieuses et militaires ne s'y étaient pas fait remarquer, alors que l'on notait la présence d'un inspecteur d'académie. Au fil de la journée, le caractère cérémoniel officiel s'effaçait derrière la fête populaire. Dans une ambiance festive était organisée une "bourriche" offrant de nombreux lots à gagner : bouteilles de mousseux et de vin vieux rouge, région bordelaise oblige. La cérémonie religieuse se terminait par des *"chants hindous"*, accompagnés par un flûtiste de l'orchestre de Bordeaux, une *"bourrée"* pour délier les corps et, *"clou"* de la soirée, les numéros du fakir Kaddour. Quelle personnalité religieuse musulmane pouvait bien assister à cette cérémonie étrange mélangeant hindouisme, culte des astres et danse du pays ? On pouvait supposer en tout cas que les oulémas du Maghreb, prônant un islam rigoriste hostile aux superstitions et à la prise de boissons alcoolisées, n'étaient pour rien dans le montage de telles démonstrations. Outre ces quelques détails pittoresques, nous savons à présent que cette fête ne s'adressait pas aux seuls pratiquants combattants mais bien aux populations résidant à Bordeaux, que ce soient les soldats démobilisés, les travailleurs ou leurs familles.

Depuis quand cette cérémonie était-elle organisée ?

La fête avait eu lieu un an plus tôt, en 1945 – vraisemblablement pour la première fois : les recherches dans les journaux antérieurs à cette date ne donnent aucun résultat. De plus, la longue introduction explicative du journaliste de *Sud-Ouest* dans son "papier" du 19 novembre 1945 peut laisser supposer qu'il n'y avait pas eu de précédents avant cette fin de guerre : *"Aussi éloignés soient-ils de*

leur terre natale, les hommes ont coutume de se réunir régulièrement entre 'pays', afin de commémorer les fêtes ancestrales de chez eux. C'est ainsi que jeudi matin, qui correspondait à la fête de l'Aïd El Kebir ou fête du mouton, nombreux étaient les Musulmans venus à la mosquée, rue Cornac, participer aux prières du marabout Chaïbi, suivies du sacrifice du mouton offert en holocauste au Prophète. À midi, dans un climat sympathique, qui avait pour cadre le foyer du Marin, un délicieux 'cous-cous' leur était partagé, grâce à l'initiative du Bureau de la main d'œuvre africaine, dont M. Baud de Castelet est l'actif directeur. Quelques 'Européens' avaient tenu à assister à cette fête, parmi lesquels l'on pouvait remarquer M. le représentant du Commissaire de la République ; M. Bernard représentant le préfet, le colonel Millère, président des Amitiés Africaines ; les commandants Desnous et Goure, représentant la Croix-Rouge ; MM. Boisset, inspecteur divisionnaire du travail, et Capdeville, du ravitaillement général, auquel on devait le déblocage de la viande et de la semoule ; M. le Directeur du Foyer du Marin. Prenant la parole à l'issue du repas, M. Gérard Gourgue se fit l'interprète de tous les Musulmans pour affirmer une fois encore leur attachement à la mère patrie."



La gestion minoritaire à la française n'est pas exogène, mais puise ses racines dans la période coloniale, et les "musulmans" en constituent la figure la plus édifiante.

En 1945, c'est donc le savoir-faire de l'armée qui est mis à contribution pour l'organisation et le déblocage du mouton. La présence militaire est d'ailleurs majoritaire. Grâce à ces indices, on peut penser que la mosquée de la rue Cornac était installée dans ou à proximité d'un foyer d'anciens combattants (*dar-el-askri*) destiné à regrouper, abriter et fournir la main-d'œuvre de travail, ou à conserver une réserve militaire en prévision d'autres conflits (l'Indochine notamment). Le rituel religieux de l'Aïd-el-kebir devait avoir été intégré dans l'agenda des fêtes de l'armée coloniale, armée qui apportait ici, après-guerre, son savoir-faire à l'organisation de l'Aïd pour les civils, anciens militaires, nouveaux travailleurs ou futurs combattants.



Les origines de la mosquée de la rue Cornac

Pour comprendre comment une histoire aussi récente a pu échapper à la mémoire locale, il faut considérer l'Histoire non seulement comme une série de faits mais aussi comme un discours. C'est la plus ou moins grande adéquation entre les deux qui permet aux événe-

ments d'exister en tant que faits historiques, donc mémorables. Quand le discours historique justifie des faits qui ne coïncident pas avec les souvenirs, parce que l'œuvre de justification devient plus importante que l'esthétique de la reconstitution, alors ces faits s'effacent peu à peu et imparfaitement. Des lambeaux d'histoire peuvent ainsi apparaître comme des anomalies, des exceptions à un modèle que le discours officiel a érigé en norme. C'est le cas du traitement des musulmans en France. L'enquête archivistique bordelaise a permis de mettre en évidence un traitement différencié des immigrés à deux niveaux : local et national. Parmi ces immigrés, les "indigènes musulmans" ont un statut à part. Ils sont juridiquement définis comme sujets ou protégés français sur le territoire métropolitain, dont les colonies ne sont que les prolongements ; leur citoyenneté est accordée selon les appartenances(1).

Si le discours savant préfère ignorer cette entrave aux principes républicains, et si les théoriciens de la République jettent un voile pudique sur cette histoire, les industriels et commerçants des grands ports français n'ont pas oublié à quels produits et à quelle façon de mener leurs affaires ils doivent leurs fortunes. À Bordeaux, on organise, avec les musulmans du quartier, des bourriches avec du vin pour fêter l'Aïd-el-kebir.

Pour comprendre comment cette entorse au modèle français a pu produire jusqu'à aujourd'hui une tension forte entre un discours théorique sur le modèle assimilationniste républicain et une réalité qui en est très éloignée, il faut cesser de considérer le niveau national pour prendre en compte l'échelon d'une ville. L'espace pertinent des relations avec les immigrés dans une ville métropolitaine comme Bordeaux, jusqu'à la fin de la première moitié du XXe siècle, n'est pas la France, mais le monde colonial. Inversement, c'est en considérant l'espace colonial que l'on met en évidence le rôle primordial joué par les grandes villes portuaires (Bordeaux mais aussi Marseille, Nantes) dans l'économie coloniale, donc dans la gestion des ressources humaines des pays assujettis. Point n'est besoin d'aller emprunter aux Anglo-Saxons les origines du modèle minoritaire que l'on a vu se dessiner en France. La gestion minoritaire à la française n'est pas exogène, mais puise ses racines dans la période coloniale, et les "musulmans" en constituent la figure la plus édifiante.

Métaphores horticoles

Dans les années vingt, l'appel à la main-d'œuvre étrangère pour pallier la pénurie d'ouvriers dans les grandes industries et le secteur agricole ne parvient plus à enrayer les causes endémiques et

1)- Benjamin Stora *La gangrène et l'oubli*, La Découverte, 1991, p. 23.

structurelles de la baisse démographique de la France de 1918. Plusieurs tentatives d'"introduction" de populations étrangères sont effectuées pour repeupler le pays et revitaliser le secteur économique. L'idée qu'il faut une politique de gestion concertée de l'immigration qui ne se réduise pas au simple recrutement de la main-d'œuvre étrangère commence à trouver audience dans les partis politiques ; le mot "immigration" passe alors dans le langage courant(2) et fait l'objet d'intenses débats dans les années trente(3). L'État envisage ainsi la création d'un office national d'immigration pour harmoniser les politiques des sept ministères qui s'occupent alors de la question des étrangers, et améliorer la collaboration avec les organisations professionnelles, tout en stoppant l'anémie démographique. Gouvernements de droite et de gauche éprouvent le même besoin de réguler l'immigration, même si la finalité de leurs actions divergent. Pour la gauche, réguler l'immigration, c'est protéger les intérêts des salariés contre la concurrence d'une main-d'œuvre étrangère sous-payée. Pour les gouvernements de droite, la politique d'immigration se justifie essentiellement par la nécessité d'adapter les flux de main-d'œuvre aux besoins des entreprises françaises de l'Hexagone(4).

2)- J. Pluyette, 1930, cité par Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, Seuil, 1988, p. 118.

3)- Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, op. cité, p. 118.

4)- *Ibid*, p. 118-119.

Affiche René Lastate, 1925, Coll. bibliothèque Forney.

Mais du point de vue des entreprises locales, notamment agricoles, une politique macro-économique de l'immigration semble encore trop rigide. L'immigration est alors comparée à une greffe ne pouvant prendre que sous certaines conditions d'adéquation entre environnement, tâche effectuée et "origine raciale" du travailleur. Il s'agit de sélectionner les flux migratoires du quadruple point de vue sanitaire, moral, professionnel et ethnique : *"L'intérêt de la France est non seulement d'attirer les éléments étrangers qui présentent avec notre race les affinités les plus grandes, mais encore de les répartir dans la région qui, par ses caractères physiques et la nature de ses cultures, se rapproche le plus de leur pays d'origine. Ainsi leur dépaysement sera-t-il moins grand et leur assimilation plus rapide."*(5)

La région bordelaise, et plus largement le Sud-Ouest, constituent un cas de figure exemplaire pour les partisans de cette assimilation contrôlée et coordonnée, qui aiment à comparer la réussite de l'implantation des pins avec la "greffe" des étrangers : *"Brémontier, pour vaincre le désert des Landes, y sema des pins. Pour vaincre l'abandon des hommes dans cette Gascogne si riche et accueillante, nous avons dû y semer des étrangers"*(6), déclare un universitaire bordelais. Après avoir hésité un temps sur le choix de la "greffe" kabyle(7), on opte, en milieu agricole aquitain, pour la greffe italienne, plus *"rapide"* et *"spontanée"*, *"en tous points préférable aux autres"*, car *"la Gascogne, dévastée par ce nouveau phylloxéra qu'est pour elle depuis près d'un siècle la dénatalité, a essayé bien des plants pour se reconstituer.* [...] *Latins comme nous, les Italiens du Nord retrouvent en Gascogne le même ciel, le même climat, les mêmes cultures et rappellent presque dans leur aspect physique les paysages gascons. Au point de vue ethnique, il n'y a pas de meilleure greffe pour la Gascogne."*

Immigration de peuplement vs main-d'œuvre coloniale

Or, le secteur industriel se satisfait plutôt bien du type de main-d'œuvre mobile et tournante que forment les coloniaux et n'a guère besoin de "populations assimilées" ou en voie d'assimilation, ni d'une planification nationale de l'immigration coloniale qui pourrait redéfinir les rapports entre patronat et syndicats. On comprend donc que dans ce secteur, l'annonce d'une politique centralisée de gestion de l'immigration, après la création, en 1920, d'une commission interministérielle de l'Immigration(8), ne soit guère bien accueillie par les organisations professionnelles et les syndicats locaux, qui craignent

5)- Marcel Rémond, *L'immigration italienne dans le Sud-Ouest de la France*, Paris, Dalloz, 1928, p. 128.

6)- Marcel Paon , *L'immigration en France*, Paris, 1926, 23 p., cité par Ralph Schor in "L'installation des Italiens dans le Sud-Ouest (1919-1939), une greffe réussie", *L'immigration italienne en Aquitaine*, actes du colloque du 23 juin 1987, MSHA, 1988, Talence.

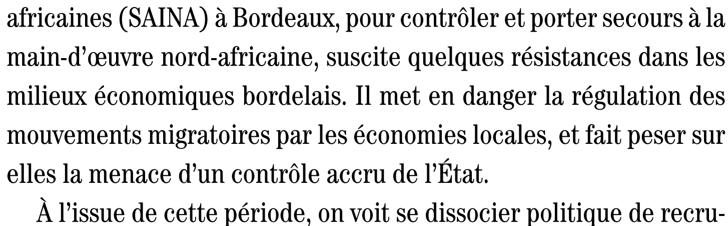
7)- Bulletin économique du Maroc, avril 1937, cité par Joanny Ray dans *Les Marocains en France*, thèse pour le doctorat, faculté de droit, université de Paris, 1937, p. 279 : *"... Le repeuplement des campagnes dépeuplées du Sud-Ouest de la France conviendrait tout à fait à leurs aptitudes (il s'agit de Kabyles)..."*

8)- Décret du 18 juillet 1920.





de perdre leurs initiatives en ce domaine. La proposition du ministère de l'Intérieur de créer un service des Affaires indigènes nord-africaines (SAINA) à Bordeaux, pour contrôler et porter secours à la main-d'œuvre nord-africaine, suscite quelques résistances dans les milieux économiques bordelais. Il met en danger la régulation des mouvements migratoires par les économies locales, et fait peser sur elles la menace d'un contrôle accru de l'État.



À l'issue de cette période, on voit se dissocier politique de recrutement et stratégie d'assimilation des étrangers destinés au peuplement. L'Européen immigré sous l'égide de la convention internationale signée entre la France et les pays d'émigration (Belgique, Italie, Pologne, Tchécoslovaquie) est destiné au peuplement et affecté en zone rurale, l'Africain est recruté pour des tâches militaires ou de développement industriel, employé comme main-d'œuvre tournante et de remplacement dans le secteur secondaire. Les statistiques démographiques du Sud-Ouest attestent de cette division de l'immigration : les régions rurales sont peuplées par les Italiens et les Espagnols puis, bien plus tard, par les Portugais. Seules les régions urbaines et le secteur secondaire emploient des salariés africains.

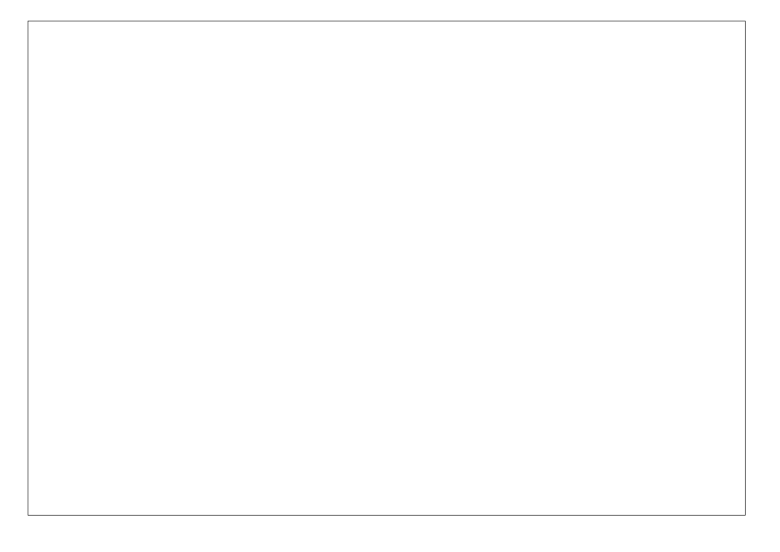
Le principe d'irréductibilité culturelle s'accompagne souvent d'un recours à la médiation. Contre les formes maraboutiques de l'islam, par exemple, on préconise d'appuyer des initiatives comme celles des nadis, *ces cercles d'éducation créés par le mouvement des oulémas.*



La gestion centrale de l'immigration, soutenue par un discours officiel "assimilationniste", se heurte donc à la logique d'administration privée de la main-d'œuvre coloniale locale. Les milieux politiques et économiques bordelais distinguent "immigration", pour laquelle on parle d'assimilation, et "main-d'œuvre coloniale". La première est destinée au peuplement, la seconde est un produit colonial négociable avec les intérêts français d'outre-mer. Après la guerre, la mise en place de procédés d'éducation systématique s'accompagne d'une réflexion sur la culture et non plus sur la "race" et les "gènes", devenus tabous. On fait alors cas du dénuement "moral" des étrangers africains, de leurs spécificités "culturelles". La gestion de la religion joue un rôle essentiel dans ce dispositif de moralisation des Nord-Africains.

L'islam, comme base de socialisation des "Nord-Africains"

L'histoire de l'islam en France n'est pas linéaire. Qui se souvient que dans les années cinquante, un orientaliste ou un juriste pouvaient proposer sans provoquer d'émoi une réorganisation du



Conférence de l'Union des organisations islamiques de France en 1994. © Farido Sabo/IM'média.

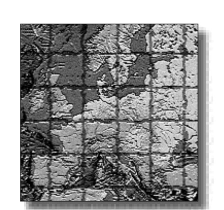
culte musulman ? À l'époque, l'islam pouvait être envisagé comme une base de socialisation efficace pour une politique d'éducation et de qualification de la main-d'œuvre immigrée. Jean-Jacques Rager, s'appuyant sur les propos du président Herriot, du maréchal Lyautey et du ministre de l'Intérieur, c'est-à-dire de quelques-unes des plus hautes autorités de l'État, estimait ainsi : *"Une réorganisation des cultuelles musulmanes en France métropolitaine, l'établissement d'un tribunal coranique ('Mahakma') à Paris : telles semblent être les mesures islamiques qu'il paraît souhaitable de voir appliquer pour que s'atténue l'angoisse morale dans laquelle vivent les travailleurs musulmans transplantés en France*. [...]"[9]

Le principe d'irréductibilité culturelle s'accompagne souvent d'un recours à la médiation culturelle. C'est déjà le cas en 1950 lorsque, contre les formes maraboutiques de l'islam, le même Rager préconise d'appuyer des initiatives comme celles des *nadis* créés par le mouvement des oulémas en 1936 : *"Avant-guerre l'insuffisance des mesures prises par les pouvoirs publics avait mené l'Association des Oulama, fondée en Algérie par les Cheikhs Ben Badis et El Okbi en vue de lutter contre l'analphabétisme et le maraboutisme, à ouvrir dans la région parisienne plusieurs 'Nadi', cercles d'éducation* [...]. *Ces cercles à tendance religieuse, où jeux de hasard et boissons alcoolisées sont interdits, ont pour but de poursuivre l'éducation intellectuelle, morale et sociale des Musulmans résidant dans la région parisienne. On y fait régulièrement des cours de langues arabe et française, des causeries, des conférences morales et religieuses. Les oulama, ennemis du fanatisme, enseignent avant tout les principes du Coran, véritable code de vie.* [...]" Ce type d'as-

9)- Jean-Jacques Rager, *Les musulmans algériens en France et dans les pays islamiques*, Paris, Belles Lettres, 1950, p. 207.

sociation pouvait en effet convenir assez bien à la politique d'éducation de l'époque. Ces cercles auraient par exemple servi de relais aux anciens SAINA, qui n'avaient pas réussi leur mission sociale mais avaient au contraire, par leurs méthodes policières, contribué à faire fuir les Nord-Africains.

Maintenir le moral des troupes



Ce que Jean-Jacques Rager appelait de ses vœux pour les travailleurs musulmans dans le secteur civil, le maréchal Franchet d'Esperey avait tenté de le réaliser quelques années plus tôt, en 1935, dans le domaine militaire, en créant le comité des Amitiés africaines. Ce comité, reconnu d'utilité publique en 1938, placé sous le patronage du ministère de la Défense et de la Guerre, siégeait à Paris et comptait quelques personnalités célèbres du monde militaire (comme le général Fréaud), politique (comme Léon Baréty) et civil (comme l'orientaliste Louis Massignon, professeur au Collège de France). Il avait pour vocation d'améliorer les conditions morales et matérielles des militaires nord-africains, en leur offrant un cadre qui pourrait leur rappeler l'ambiance du "bled". Dans les *dar-el-askri* (maisons du combattant)[10], le comité installait des cafés maures, des salles de jeu, mais aussi des salles de prière aménagées auxquelles il affectait des imams. Les repas étaient contrôlés, afin que les militaires musulmans n'y puissent consommer de viande de porc, et les fêtes religieuses étaient respectées. Après la guerre, les missions d'assistance des *dar-el-askri* ne se limitèrent plus à la population militaire, mais s'étendirent à la population civile musulmane locale, à laquelle ils fournissaient information, aide alimentaire et assistance médicale.

"Musulman" désignait une minorité mais ne devait jamais recouvrir une appartenance religieuse. Et si l'on tolère pour l'islam quelques entorses à la laïcité sur les territoires coloniaux, ce n'est que pour conforter les musulmans en tant que minorité sociale et politique.



La préparation des indigènes musulmans était également destinée à maintenir le moral des troupes en vue de la guerre qui s'annonçait. En 1934, à la veille de l'ouverture du premier *dar-el-askri*, le maréchal Franchet d'Esperey s'adressait ainsi au ministère de la Guerre : *"La préparation morale des indigènes musulmans aux devoirs qui leur incombent à l'égard de la France en cas de conflit est désormais une nécessité vitale et urgente si nous ne voulons pas que l'Afrique du Nord, au lieu de nous donner des forces, ne nous en prenne."*[11] Les *dar-el-askri* furent mis à la disposition du "gou-

10)- Centres créés par le comité des amitiés africaines dans de nombreuses villes de France (une cinquantaine) et d'Afrique du Nord.

11)- Recham Belkacem, *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, L'Harmattan, Paris, 1996.

vernement du Commandement", comme le prévoyaient les statuts du comité des Amitiés africaines, pour *"être utilisés à des fins de contre-propagande et de renseignements, et accessoirement de recrutement de volontaires pour les unités combattantes"*.

C'est donc dans les circonstances intellectuelles, politiques et sociales de la guerre et de l'après-guerre que nous pouvons replacer la mosquée de la rue Cornac citée dans *Sud-Ouest* en 1945. Nous comprenons mieux à présent les raisons de cette association, autour d'une mosquée, de personnalités émanant des ministères de l'Éducation et de la Guerre, et des services d'aide social.

Une population que l'on n'entend pas assimiler

Après la guerre, le *dar-el-askri*, ou foyer des Amitiés africaines de la rue Cornac, tenu par d'anciens officiers de l'armée française, continue à recevoir des fonds du ministère de la Guerre, qui sont désormais complétés par des subventions de la ville et de l'Office du Maroc de Bordeaux. Le foyer n'est plus exclusivement militaire, mais s'ouvre sur le quartier, offrant ses services aux Nord-Africains de la ville. Vers la fin des années quarante et jusqu'au début des années cinquante, les relations entre Bordeaux et le Maroc sont intenses. L'Office du Maroc subventionne le *dar-el-askri*, devenu un pôle culturel des Marocains de la ville. Quelques années plus tard, la presse en fait un pôle d'activités culturelles pour les musulmans de la métropole girondine. Lorsque l'Office du Maroc y offre une *diffa* aux membres de l'entourage du sultan en visite à Bordeaux en 1950(12), le "Dar *el Askri*" devient, sous la plume des journalistes de *Sud Ouest*, le "Bar *El Askri*"(13), où se côtoient les joueurs de football des Girondins Mustapha et M'Bank et des collaborateurs du sultan du Maroc en visite

12)- *Sud-Ouest*, 28 septembre 1950.

13)- *Sud-Ouest*, ibid.

à Bordeaux, Sidi Mohamed Ben Youssef. Le sultan en personne y accorde même un entretien à une délégation des Marocains à Bordeaux formant les Amitiés nord-africaines.

Dans le domaine des intérêts économiques privés, il convient de taire ses stratégies de production. Le fait colonial a permis de gérer librement une catégorie de la population que l'on n'imaginait pas pouvoir assimiler. Ainsi, le discours officiel sur l'assimilation s'est appuyé sur la catégorie des étrangers à laquelle ne pouvait être assimilé le musulman, c'est-à-dire "l'indigène colonial". Alors même qu'il existait des appareils législatifs et exécutifs spécifiques pour gérer la minorité coloniale "musulmane" de l'Empire français, toute manifestation symbolique – langues, cultures, religion – de cette minorité était impossible sur le territoire français métropolitain. Le nom "musulman" désignait une minorité, mais ne devait jamais recouvrir une appartenance religieuse. Et si l'on tolère pour l'islam quelques entorses à la laïcité sur les territoires coloniaux, ce n'est que pour conforter les musulmans en tant que minorité sociale et politique. La référence islamique existe donc dans le répertoire idéologique de la France coloniale comme synonyme de minorité.

La gestion de l'islam en France a probablement été l'entorse la plus complète et la plus aboutie à ce modèle d'assimilation. Peut-on établir une relation entre ceci et le fait que l'on continue à opposer islam et modèle républicain, deux entités de nature bien différente, alors que naissent les quatrièmes générations de musulmans en France ? ✪



A PUBLIÉ

Dossier *Islam d'en France*, n° 1220, juillet-août 1999

Soheib Bencheikh, "Les croyants les plus proches de la 'laïcité à la française' sont les musulmans"
Dossier *Laïcité mode d'emploi*, n° 1218, mars-avril 1999

Jocelyne Cesari, "L'islam en France, naissance d'une religion"
Dossier *Passions franco-maghrébines*, n° 1183, janvier 1995